

# Procédure d'admission PREPASPORT

## CANDIDATURE

Le jeune doit être orienté sur le dispositif par un travailleur social, prescripteur en charge du suivi du jeune lors de sa candidature.

La candidature doit être accompagnée d'une note de situation sociale du prescripteur.

Une attestation de non activité professionnelle ou de non formation à la date d'entrée en formation PREPASPORT doit être fournie par le prescripteur.

## ADMISSION

Les jeunes sont reçus en entretien pendant 45 minutes par des membres de l'équipe pluridisciplinaire d'encadrement de PREPASPORT.

La motivation du jeune, son projet, sa connaissance du dispositif, son envie d'intégrer la formation et son appétence pour le sport seront appréciées lors de cet entretien.

Les entretiens d'admissions se dérouleront au cours des mois de décembre 2022 et de Janvier 2023.

- Lors de cet entretien, le candidat doit **IMPÉRATIVEMENT** se présenter avec :
  - une pièce d'identité valide
  - un RIB
  - une attestation d'inscription Pôle Emploi

## DELIBERATION

L'équipe pluridisciplinaire se réunit afin de statuer sur l'admission des futurs candidats.

La délibération définira la liste de candidats retenus. Chaque candidat sera contacté par téléphone afin de lui faire part directement de la réponse.

## ENTREE EN FORMATION

L'entrée en formation se fera le lundi 30 janvier 2023 à 9h00.

Le stagiaire devra avoir fait parvenir son dossier administratif complet avant de début de la période de formation. (cf <http://stade-montois.org/wp/wp-content/uploads/2017/11/Liste-des-pi%C3%A8ces-administratives.pdf> )